



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles
www.plantasante.fr

1



Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'Ecole Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSE, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSE, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
2. L'apprenant :

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
E-mail	
Téléphone	

Les objectifs

Cette formation professionnelle s'articule en plusieurs modules qui visent à vous faire acquérir des connaissances et des savoir-faire pratiques, tout en développant un savoir être et une éthique professionnelle vis-à-vis du conseil des clients.

Les objectifs de l'action concourant à l'adaptation ou au développement des compétences sont :

- ✓ Connaitre et d'être à l'aise avec les grandes notions sur les dysfonctionnements des grands systèmes physiologiques du corps humain et connaître leur définition, leur origine et leurs signes.
- ✓ Savoir donner des conseils efficaces et structurés pour chaque dysfonctionnement selon les grands concepts naturopathiques de base et les variantes, tenant compte de nombreuses formules comparées de laboratoires de compléments alimentaires.
- ✓ Connaitre la biologie fonctionnelle (rappels ; les analyses ou les packs d'analyse proposés aux thérapeutes par les laboratoires, par exemple autour de la micronutrition ou de la thyroïde, réglementation actuelle en France).
- ✓ Surtout et essentiellement de pratiquer des mises en situation professionnelle supervisées en pratique clinique : (en présentiel et pour ceux qui seraient en distanciel par classroom) avec synthèses précises par l'intervenant. Les cas peuvent être fournis par l'intervenant ou par un étudiant ; il est possible de faire venir une personne dans le but de l'entraînement.

2

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

Dates, durée, effectif de la formation

- Dates de la formation : **du jeudi 05 février au dimanche 08 novembre 2026**
- Durée de la formation, nombre de jours, horaires de la formation : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit 112 heures de formation sur 16 jours.

Cette formation est répartie sur 1 an en vue d'une montée en compétences optimale, et nous estimons qu'elle représente **224 heures de travail**, dont :

- **112 heures de formation** sur 4 sessions de 4 jours en face à face, consacrées essentiellement à la pratique en groupe.
- Un ensemble estimé à **112h de travail complémentaire, personnel et/ou en groupe de travail** incluant :
 - Lecture des supports de cours et consultation des vidéos en application de nos conseils ; approfondissements hors cours et dans les groupes de travail entre apprenants que nous incitons à former.
 - Exercices pratiques et théoriques sur les thèmes de la naturopathie.
 - Entraînement aux cas pratiques hors cours.
- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 30 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.

En cas d'absence, il est important de nous prévenir au préalable. (Si vous souhaitez que les supports de cours vous soient ponctuellement envoyés par La Poste, une participation aux frais d'envoi vous sera alors demandée).

Les moyens pédagogiques et techniques

En fonction de votre formation (et de votre choix, par exemple entre présentiel et distanciel), l'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Si vous êtes inscrit.e en présentiel, le support de cours (en format papier) vous sera remis au début de la session. Si vous êtes inscrit.e en distanciel, le support de cours (en format papier) vous sera envoyé à votre domicile.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

<https://www.plantasantecours.com/>

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique. De nombreux outils **méthodologiques et pratiques** vous seront également distribués tout au long du cursus.

Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

Dans le présent contrat vous trouverez explicité :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

Handicap et formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; mais également à tous autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, en reconversion, et souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette formation.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressées par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasanté recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur planta@plantasante.fr, ou sur le 06 45 33 75 04.

4

Formatrices, formateurs et rédacteurs

Pour chaque discipline enseignée, nous tenons à vous proposer des intervenants qualifiés et compétents, qui interviendront selon leurs disponibilités, lors des sessions de formation indiqués dans les modalités pratiques. Ces formateurs sont également les rédacteurs des contenus pédagogiques qui vous seront fournis.

- Intervenante principale :
Geneviève ROS, infirmière DE, Praticienne en Naturopathie, Conseillère en plantes médicinales et aromatiques, Conseil en allaitement maternel, Praticienne en iridologie, formée par Nelson Labbé et en référence à Jensen.
- **Elisabeth BUSSER** (intervenante permanente), docteure en pharmacie.
- **Christian BUSSER** (intervenant permanent), docteur en pharmacie et en ethnologie.
- **Laurence BAUERREIS**, docteure en Pharmacie, Praticienne en Naturopathie, Heilpraktiker.
- **François FRIEH**, Praticien en Naturopathie, Conseiller en plantes médicinales et aromatiques, Réflexologue, Praticien en Iridologie formé au Felke Institut, j. Deck de Gerlingen, et de l'Augendiagnose Arbeitsgemeinschaft Dc Angerer de Munich, Administratif et Juridique.
- Autres intervenants extérieurs.

L'encadrement

L'encadrement est exercé par **Christian BUSSER**, directeur de l'École, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en Facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, membre fondateur de l'Association française d'aromathérapie clinique (AFAC) et par **Elisabeth BUSSER**, docteur en pharmacie, enseignante en facultés de pharmacie, sciences, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, Fleurs de Bach, et en techniques de préparations à base de plantes y compris pour des ONG.

Lieu de l'action

A distance et/ou lors des stages en présentiel : **Ecole Plantasanté, 31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM** sous réserve de modification du lieu des stages.

Progression pédagogique de la formation

Session	DATES	Programme des Sessions
1	Du 05 au 08 février 2026	Introduction La peau Les glandes endocrines dont la thyroïde Naturopathie pour femmes incluant la grossesse, l'allaitement, les règles, la périménopause. Les dysfonctionnements métaboliques
2	Du 28 au 31 mai 2026	Les yeux Le système circulatoire Le système digestif Le système locomoteur Le système lymphatique et l'immunité
3	Du 24 au 27 septembre 2026	Le système nerveux et la gestion du stress entreprise. Le système respiratoire. Le système urinaire et les troubles de la libido. Les soins de support en oncologie.
4	Du 5 au 8 novembre 2026	Thèmes divers tels que les acouphènes, les addictions, la candidose, parodontite et parodontose, sarcopénie et fonte musculaire, tabagisme et arrêt du tabac La petite enfance, et l'enfance La naturopathie pour sportifs Cas particuliers et nombreux cas pratiques complexes, proposés par les participants, par les intervenants ou avec présentation d'une personne

Les supports papiers **seront complétés d'enregistrements vidéo de la majorité des cours**, diffusés sur la plateforme Moodle de l'École Plantasanté.

De nombreux **outils méthodologiques et pratiques** vous seront également distribués tout au long du cursus.

Présentation de compléments alimentaires

En plus des contenus théoriques, nous pourrions organiser en fonction de la demande et hors cours une présentation de compléments alimentaires par des laboratoires pour mieux vous rendre compte des demandes des clients et de ce qu'ils recherchent.

Le suivi de l'exécution du programme

(Voir Procédure de Validation du Certificat)

Pour faciliter l'apprentissage et les mises en situation professionnelle, nous vous proposerons :

- Après chaque cours, des conseils d'entraînement vous seront proposés (non notés pour entraînements) et des auto-évaluations sur la base du cours correspondant, pour faciliter l'acquisition des compétences pratiques de chaque chapitre et pour vous auto-évaluer.
- Sur les aspects pratiques, des cas concrets vous seront proposés régulièrement pour vous entraîner à l'épreuve pratique de fin de formation et parfois en groupes (entraînements ; non notés).

Appréciation des résultats

La participation à cette formation permet l'obtention du certificat de réalisation correspondant.

La validation de la formation permet l'obtention du certificat suivant :

« Certificat de Pratique naturopathique niveau expert de l'École Plantasanté »

Procédure de validation du Certificat

L'évaluation de la formation se déroule selon les modalités suivantes :

- **Pendant la formation :**

- Tout au long des 4 sessions, des mises en situation professionnelle (contrôle continu).

- **Lors de l'examen final, en fin de cursus :**

- 1 oral de mise en situation professionnelle.

Votre certificat sera validé si vous avez participé avec un niveau « acquis » aux mises en situation professionnelle, et obtenu une note minimale de 12/20 à l'oral en fin de cursus.

Il est possible de repasser 2 fois les parties d'examen non réussies dans la limite de 24 mois après la fin des cours aux dates d'examen fixées par l'école (1 fois par an).

Frais de dossier 50€ TTC.

Si une épreuve est à repasser merci d'envoyer un mail à planta@plantasante.fr dans le mois qui a suivi votre examen pour demander la prochaine date qui pourra être proposée dans un intervalle de 12 mois.

Portée du certificat et limites de l'exercice de la profession de naturopathe

La législation actuelle permet à des non-médecins et des non-pharmaciens de vendre les 5 catégories de produits naturels en vente libre cités et de les conseiller, à condition de ne pas conseiller de plantes médicinales sous monopole pharmaceutique, ni de pratiquer l'exercice illégal de la médecine en diagnostiquant des maladies ou en utilisant des allégations santé relevant de l'exercice médical.

Comme tous les centres de formation où sont enseignées les médecines non conventionnelles (terme retenu par la Communauté Européenne) en France, l'École Plantasanté ne peut délivrer de diplôme d'État. Toutefois, la formation présente une valeur intrinsèque, tenant au parcours officinal de pharmacie, universitaire, de recherche et d'enseignement des animateurs de l'École Plantasanté : Christian et Elisabeth Busser ainsi que les autres intervenants.

Information sur la législation en vigueur sur les plantes en vente libre : Depuis le 11 septembre 1941, un décret prévoit que seuls les herboristes certifiés avant cette date et les pharmaciens peuvent gérer une herboristerie en France dans l'état de la législation en France.

A ce jour 5 catégories de substances sont en vente libre :

- 148 plantes médicinales, suite à l'arrêté 2008-841 du 22.08.2008.
- Plus de 150 huiles essentielles.
- 60 000 compléments alimentaires à base des plantes médicinales précitées et de bien d'autres ingrédients naturel tels que vitamines, et d'oligo-éléments, minéraux, en vente et déposés à la DREETS.
- Les produits diététiques et de régime, contenant en général des plantes médicinales ou alimentaires.
- Les produits cosmétiques, de plus en plus à base de plantes médicinales et/ou d'huiles essentielles.

L'École Plantasanté fait partie des premiers **membres actifs dès 2015 du Syndicat des professionnels de la Naturopathie (SPN), seul organisme représentatif** de la profession de Naturopathe mais aussi d'autres professions de médecine non conventionnelle face aux pouvoirs publics et tous les programmes sont réalisés en plein accord avec le SPN, parfaitement au fait des évolutions de la réglementation ou de la profession.

Connaissances transversales à l'ensemble des modules

A l'issue de la formation, grâce à notre pédagogie et à notre approche globale des matières enseignées, vous serez capables de mobiliser vos connaissances et de faire des liens dans de nombreuses disciplines transversales.

Conditions générales de rétractation, désistement, abandon, report, annulation

L'Étudiant.e dispose d'un délai de 14 jours, à compter de la date de signature du document d'inscription pour se rétracter sans frais, à condition que ce délai couvre la période avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le délai de rétractation est limité au nombre de jours avant le début de la formation.

La demande devra être faite par email sur l'adresse : planta@plantasante.fr, ou par courrier au 2A rue du maréchal Koenig 67210 Obernai.

Conditions applicables en cas de résiliation du fait de l'Étudiant.e :

- Si la formation débute dans moins de 10 jours au moment de la demande l'Étudiant.e sera redevable de 25 % du prix de la formation.
- Si la formation a déjà débuté l'Étudiant.e sera redevable de 50 % du montant des factures restant à émettre au moment de la demande.

Les arrhes resteront acquises par l'École Plantasanté.

Toute demande de report de formation faite par l'Étudiant.e pourra être étudiée. Les mêmes règles que les désistements s'appliqueront à cette dernière. Le report pourra se faire sous réserve de la disponibilité d'une session de formation similaire ultérieure.

En cas de force majeure (refus de congé pour formation par l'employeur / perte d'emploi ou mutation entre l'inscription et le début de la formation / maladie ou décès du stagiaire, d'un proche / interruption des transports empêchant le déplacement), tout remboursement des sommes avancées se fera exclusivement sur justificatif d'indisponibilité (document à en-tête signé par l'employeur ; justificatif des transports ; certificat médical ; attestation de décès).

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté :

- Si la formation n'a pas encore débuté, le remboursement de l'intégralité des prestations payées et non réalisées sera effectué.
- Si la formation a déjà débuté, il vous sera proposé le remboursement des sommes avancées seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
- Si la formation est reportée à une date ultérieure après votre inscription, un remboursement de l'intégralité des prestations payées sera possible, ou l'école conservera cette somme pour vous permettre de participer à une session ultérieure au programme identique ou valable pour toute autre formation.

Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception de votre dossier complet, avec réception des arrhes d'un montant de 280 €.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « **Inscription Individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **1900.00 €** net de taxes pour l'ensemble de la formation. Ce montant comprend les arrhes d'un montant de **280 €** à l'inscription, puis **mensualisation** (selon échéancier plus bas, voir pour le montant des mensualités).

- Le tarif « **Convention de Formation Professionnelle** » :

Le tarif conventionnel est de 3500.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : planta@plantasante.fr. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.

Engagement par Virements à effectuer à l'École Plantasanté

À remplir uniquement si la formation est financée par un tiers :

Formation **Pratique Naturopathie – Niveau Expert 2026** financée par :

Nom – Prénom : _ _ _ _ _

1900,00 € net de taxes au total selon contrat :

10

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **PNNE-2026** » **suivi du nom et prénom du stagiaire** » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :

BNP PARIBAS OBERNAI (01387)

19 RUE DU MARCHE

67210 OBERNAI

RIB : 30004 01387 00010091956 70

IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670

BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

1900,00 € net de taxes

Soit 112 heures de formation sur 16 jours.

Échéancier de paiement

Lors de l'inscription, vous vous engagez à verser 280€ d'arrhes.

Le règlement de la formation est ensuite prévu selon l'échéancier suivant :

Arrhes lors de l'inscription :	280.00 €
Entre le 1er et le 5 de chaque mois	
DATES	REGLEMENTS
Février 2026	162 €
Mars 2026	162 €
Avril 2026	162 €
Mai 2026	162 €
Juin 2026	162 €
Juillet 2026	162 €
Août 2026	162 €
Septembre 2026	162 €
Octobre 2026	162 €
Novembre 2026	162 €
TOTAL	1900.00 €

Vous avez également la possibilité de choisir les dates des sessions auxquelles vous souhaitez participer.

Pour cela merci de bien vouloir cocher les cases correspondantes :

- ☐ Du jeudi 05 au dimanche 08 février 2026 **475€ net de taxes**
- ☐ Du jeudi 28 au dimanche 31 mai 2026 **475€ net de taxes**
- ☐ Du jeudi 24 au dimanche 27 septembre 2026 **475€ net de taxes**
- ☐ Du jeudi 05 au dimanche 08 novembre 2026 **475€ net de taxes**

NB : Pour des raisons pratiques, il est préférable d'opter pour un règlement par virement bancaire. Toutefois, si vous le préférez, il est également possible de **régler par chèque, ou en espèces**, en respectant les échéances ci-dessus. Par ailleurs, il est également possible de régler votre formation en avance, par année, ou par trimestre par exemple.



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles

www.plantasante.fr

12

Devis de la formation Naturopathie Niveau Expert 2026

Du jeudi 05 février au dimanche 08 novembre 2026.

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit 112 heures de formation sur 16 jours.

Tarif : 1900.00 € net de taxe

Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**
ECOLE PLANTASANTE
2A rue du Mal Koenig
67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.

13

- **Cocher la case suivante :**

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à :

le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

« **Lu et approuvé ; je m'engage à mettre en place un virement permanent selon l'échéancier ci-dessus** »

Signature :

Signature de Christian BUSSER, ou
Elisabeth BUSSER
Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- 1 chèque de 280 € d'arrhes à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription.

Ou

- ___ chèque.s de 475 € à l'ordre de l'École Plantasanté

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).